



PROCÈS-VERBAL : SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Philippe BOUCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1 (ROQUE Alix)

Date de convocation : 23/04/2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : ALMAZOR Frédéric, ANGÉ Colette, BOUCHE Philippe, CROUZILHAC Audrey, FERRAS Jean-Marc, GALTIER Daniel, GANDOLFI Catherine, JUNG David, LAINÉ Corinne, LAUGÉ Jean, RAYNAUD Martine, SEGUR Éric, SIGNORI Isabelle, SOOPRAMANIEN Stephen.

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : RAYNAUD Martine

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20/03/2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 dont un exemplaire a été transmis à chacun.

Aucune observation n'étant formulée, À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE le PV de la séance du 20/03/2026.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

a) Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le comptable du Trésor, agent de l'État, et qu'il retrace la comptabilité communale de l'exercice ainsi que l'amortissement des investissements.

Le compte de gestion, dont un exemplaire a été transmis à chaque membre de l'assemblée, fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION 2025
RECETTES NETTES	184 113.37	573 451.05	757 564.42
DÉPENSES NETTES	420 220.37	484 400.07	904 620.44
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 236 107.00	+ 89 050.98	- 147 056.02

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025
INVESTISSEMENT	+ 16 341.31		- 236 107.00	- 219 765.69
FONCTIONNEMENT	+ 959 952.97	- 149 108.69	+ 89 050.98	+ 899 895.26
TOTAL	+ 976 294.28	- 149 108.69	- 147 056.02	+ 680 129.57

Monsieur le Maire invite l'assemblée à constater la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2025.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

b) Compte administratif

Sous la présidence de M. GALTIER Daniel, 1^{er} adjoint, le compte administratif est présenté. Il est rappelé à l'assemblée que le compte administratif est tenu par le Maire dit « l'ordonnateur ».

Le compte administratif, dont un exemplaire a été transmis à chaque membre de l'assemblée, fait apparaître les résultats suivants :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	484 400.07	573 451.05
	Résultat de la section		89 050.98
	Section d'investissement	420 220.37	184 113.37
	Résultat de la section	236 107.00	
	Totaux toutes sections confondues	904 620.44	757 564.42
	Résultat de l'exercice		- 147 056.02
REPORTS DE N-1	Section de fonctionnement Cpte 002		810 844.28
	Section d'investissement Cpte 001		16 341.31
Total réalisations et reports N-1 toutes		1 053 729.13	1 733 858.70



MAIRIE DE FAUGÈRES
34600

sections confondues		
Résultat de clôture		+ 680 129.57

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	210 450.00	97 550.00
	<i>Total des RAR</i>	- 112 900.00	

RÉSULTATS CUMULÉS	Section de fonctionnement	484 400.07	1 394 295.33
	<i>Résultat cumulé de la section</i>		899 895.26
	Section d'investissement	630 670.37	298 004.68
	<i>Résultat cumulé de la section</i>	332 665.69	
	Totaux cumulés	1 115 070.44	1 682 300.01

RÉSULTAT DE CLOTURE DÉFINITIF		+ 567 229.57
--------------------------------------	--	---------------------

Au résultat de clôture de + 680 129.57 € viennent en déduction les restes à réaliser de **- 112 900.00 €**, le résultat de clôture définitif est de **+ 567 229.57 €**.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, par 13 VOIX (BOUCHE Philippe, Maire, n'ayant pas pris part au débat et au vote), l'assemblée **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025**.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

c) Les résultats de clôture 2025 repris au budget 2026 sont :

✓ Excédent de fonctionnement	+ 899 895.26 €
✓ Résultat N en section d'investissement	- 219 765.69 €
✓ Report de l'excédent N-1 en section d'investissement	+ 16 341.31 €
✓ Solde des restes à réaliser en investissement	- 112 900.00 €
✓ Solde d'exécution d'investissement	- 332 665.69 €
✓ Besoin de financement	+ 332 665.69 €
✓ Affectation 2025 au R1068	+ 332 665.69 €
✓ Report 2025 au R002 (fonctionnement)	+ 567 229.57 €
✓ Report 2025 au D001 (investissement)	- 219 765.69 €

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée **APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 pour reprise au budget 2026**.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition tels qu'ils sont fixés depuis 21 ans (2005).

- ✓ Taxe foncière bâti à 20.09% porté à un taux global de 41.54% après transfert du taux de 21.45% de la part Départementale ;
- ✓ Taxe foncière non bâti au taux de 73.37% ;
- ✓ Taxe d'habitation résidences secondaires au taux de 13.27%.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à en délibérer.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée **FIXE :**

- **Taxe foncière bâti au taux de 41.54% (après transfert de la part Départementale au taux de 21.45% qui s'ajoute au taux communal de 20.09%) ;**
- **Taxe foncière non bâti au taux de 73.37% ;**
- **Taxe d'habitation résidences secondaires au taux de 13.27%.**

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.



MAIRIE DE FAUGERES
34600

4. APPROBATION DES SUBVENTIONS 2026 ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose les versements suivants pour un total de 5 400.00 € (imputation compte 65748).

- ✓ 1 000 € Amis de l'école de Faugères
- ✓ 1 000 € Pierres Sèches
- ✓ 700 € Faugères d'Hier et d'Aujourd'hui
- ✓ 600 € Faugères, l'Échappée Belle
- ✓ 500 € Syndicat AOP Faugères
- ✓ 400 € Collectif Orb et Monts Environnement (COME)
- ✓ 400 € Commanderie du Faugères
- ✓ 300 € Société Communale de Chasse
- ✓ 150 € Club du 3^{ème} âge
- ✓ 150 € Diane des 3 Tours
- ✓ 150 € Diane des Copains
- ✓ 50 € Ligue contre le cancer du Faugérois qui regroupe les communes de Faugères, Laurens et Caussiniojols.

En effet, cette année le Syndicat AOP Faugères sollicite notre aide financière exceptionnelle de 500 € dans le cadre d'une manifestation à venir.

Monsieur le Maire précise que les associations ont été destinataires d'un courrier en février 2026 concernant les pièces à produire. À défaut de pièces produites avant le 31 mai 2026, le versement de la subvention votée ne sera pas effectif.

Les sommes votées, pour toute association non productrice des pièces, seront reversées à l'association Faugères l'Échappée Belle.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée DÉCIDE DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2026 telles que présentées pour un montant total réparti de 5 400.00 €.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5. APPROBATION DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire rappelle que le budget est le document prévisionnel qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses. Il permet d'engager et de mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits.

Il doit être sincère et en équilibre.

Après le report des résultats cumulés 2025, le budget 2026 s'élève à 2 275 089.83 € dont 1 070 365.26 € en section d'investissement et 1 204 724.57 € en section de fonctionnement.

Le fonctionnement a permis de dégager vers la section d'investissement 615 549.57 €

Monsieur le Maire donne lecture de la maquette budgétaire dont un exemplaire a été adressé à chaque membre de l'assemblée.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	233 780.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	276 000.00
014	Atténuation de produits	2 540.00
65	Autres charges de gestion courante	63 605.00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		575 985.00
66	Charges financières	10 150.00
67	Charges spécifiques	500.00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		586 575.00
023	Virement à la section d'investissement	615 549.57
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 600.00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		618 149.57
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		1 204 724.57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	32 350.00
73	Impôts et taxes	344 480.00
74	Dotations et participations	161 640.00
75	Autres produits de gestion courante	99 000.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		637 470.00
76	Produits financiers	25.00



TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		637 495.00
R002	RÉSULTAT REPORTÉ	567 229.57
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		1 204 724.57

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	VOTE	TOTAL (RAR + VOTE)
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00	26 600.00	36 600.00
21	Immobilisations corporelles	200 450.00	567 605.57	768 055.57
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		210 450.00	594 205.57	804 655.57
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	45 944.00	45 944.00
TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES		0.00	45 944.00	45 944.00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		210 450.00	640 149.57	850 599.57
D001	RÉSULTAT REPORTÉ		219 765.69	219 765.69
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				1 070 365.26

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2025	VOTE	TOTAL (RAR + VOTE)
13	Subventions d'investissement	97 550.00	12 000.00	109 550.00
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		97 550.00	12 000.00	109 550.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	9 000.00	9 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00	332 665.69	332 665.69
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	1 000.00	1 000.00
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES		0.00	342 665.69	342 665.69
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		97 550.00	354 665.69	452 215.69
021	Virement de la section de fonctionnement		615 549.57	615 549.57
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		2 600.00	2 600.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			618 149.57	618 149.57
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				1 070 365.26

Monsieur le Maire invite l'assemblée à en délibérer.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE BUDGET 2026.
Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

6. AMORTISSEMENT BROUEUR DE VÉGÉTAUX ET SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024, la collectivité a souhaité procéder à l'acquisition d'un broyeur de végétaux. La commune de Faugères n'ayant pas la compétence en matière traitement des déchets, il a été convenu avec la Communauté de Communes Avant Monts le processus d'acquisition suivant :

Demande de subvention au Fonds Vert par la CCAM

Acquisition du broyeur par la CCAM

Versement du Fonds Vert attribué à la CCAM

Reste à charge refacturer à la commune dans le cadre d'une convention avec la CCAM

Le reste à charge s'élevant à 1 329.15 €, il convient de verser à la CCAM cette somme. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2026 au compte 204111 (subventions d'équipements 204).

Dans le cadre de ce versement, il convient de mettre en place un plan d'amortissement. La durée d'amortissement de la subvention est fixée à 1 an, soit l'exercice N.

Amortissement sur exercice N		
	Dépenses	Recettes
Investissement (040)		
2804111 Biens mobiliers, matériel et études		1 329.15 €
Fonctionnement (042)		
681 Dotations aux amortissements	1 329.15 €	

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE :

- Le versement de la subvention d'équipement à la CCAM ;
- Le plan d'amortissement de la subvention.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.



MAIRIE DE FAUGERES
34600

7. EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DE LOYER

Monsieur le Maire fait état de problèmes d'infiltrations importantes subis par les locataires de l'appartement T3 situé 840 route de Pézenas – 2^{ème} étage gauche.

Ces problèmes sont dus à l'intervention d'une entreprise, dans le cadre du chantier de création de logement de l'ancienne Mairie, qui a fait l'objet de malfaçons, de plus durant une période de précipitations élevées à l'échelle du territoire.

À ce jour les malfaçons ont été reprises et les problèmes d'infiltrations ne subsistent plus.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à titre de dédommagement d'exonérer les locataires concernés du loyer du mois de mai 2026.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE L'EXONERATION DE LOYER DE MAI 2026 POUR LES LOCATIRES DU LOGEMENT SITUÉ 840 ROUTE DE PÉZENAS – 2EME ETAGE GAUCHE.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVANT MONTS

Monsieur le Maire rappelle que la convention entre les communes et le service commun d'instruction des actes et autorisations d'Urbanisme de la CCAM expirant, 6 mois après les dernières élections des organes délibérants de chacune des parties, le Conseil Communautaire soumettra au vote le 18 mai 2026 le renouvellement de ladite convention.

Le Maire propose de valider cette proposition de convention qui sera annexée à la délibération.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE la signature de la convention susmentionnée.

9. CLASSEMENT DE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles relatifs au domaine public,

Considérant que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section E n° 1378, E n° 62, E n° 1510 et E n° 1511,

Considérant que ces parcelles relèvent actuellement du domaine privé communal,

Considérant que ces parcelles sont affectées à un usage direct du public et/ou à un service public,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à leur classement dans le domaine public communal,

Monsieur le Maire propose de décider le classement dans le domaine public communal les parcelles cadastrées :

- section E n° 1378
- section E n° 62
- section E n° 1510
- section E n° 1511

Ce classement prendra effet à compter de la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE classement des parcelles E n° 1378, E n° 62, E n° 1510 et E n° 1511 dans le domaine public communal.

10. CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA SOCIÉTÉ PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES (SPIE)

Monsieur le Maire propose de délibérer concernant la signature d'une convention avec la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES.

Cette convention porte sur la mise à disposition d'un emplacement communal situé au lieu-dit « Le Penchadis », sur la parcelle cadastrée section B n°1182, afin d'y installer et exploiter des équipements de télécommunications.

L'objectif est de permettre le déploiement et l'amélioration de la couverture du réseau mobile sur la commune, ce qui répond à un enjeu important d'aménagement du territoire et de service aux habitants.

En contrepartie de cette mise à disposition, la commune percevra une redevance annuelle de 4 000 euros nets, avec une indexation fixée à 2 % par an.

La convention est conclue pour une durée de 12 ans, ce qui permet de sécuriser à la fois l'installation et les recettes associées pour la commune.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, l'assemblée à 14 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (JUNG David) APPROUVE la signature de la convention avec la société PHOENIX France INFRASTRUCTURES (SPIE)

11. QUESTION DIVERSES

- Conseil Municipal du 05 juin 2026
- DP temple pour salle exposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.